



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2026 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :

en exercice : 58

présents : 37

absents représentés : 13

absents excusés : 8

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Pierre FROUSTEY.

Présents :

M. Pierre FROUSTEY, Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Claude DAULOUEDE, M. Pierre LAFFITTE, M. Hervé BOUYRIE, M. Jean-François MONET, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, Mme Aline MARCHAND, M. Benoit DARETS, M. Patrick BENOIST, M. Philippe SARDELUC, M. Pierre PECASTAINGS, M. Francis BETBEDER, Mme Maïté LIBIER, M. Dominique DUHIEU, M. Bertrand DESCLAUX, M. Mathieu DIRIBERRY, M. Alexandre LAPEGUE, M. Alain SOUMAT, M. Jérôme PETITJEAN, M. Régis GELEZ, M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Alexandrine AZPEITIA, M. Pascal CANTAU, M. Alain CAUNEGRE, Mme Géraldine CAYLA, Mme Nathalie DARDY, M. Régis DUBUS, Mme Florence DUPOND, M. Olivier GOYENECHÉ, Mme Isabelle LABEYRIE, M. Cédric LARRIEU, Mme Isabelle MAINPIN, Mme Elisabeth MARTINE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Damien NICOLAS, M. Serge VIAROUGE.

Absents représentés :

M. Louis GALDOS donne procuration à M. Régis GELEZ, M. Henri ARBEILLE donne procuration à M. Pierre LAFFITTE, M. Sylvie DE ARTECHE donne procuration à M. Pascal CANTAU, M. Patrick LACLEDERE donne procuration à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Françoise AGIER donne procuration à M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Armelle BARBE donne procuration à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU donne procuration à M. Pierre PECASTAINGS, M. Gilles DOR donne procuration à M. Damien NICOLAS, Mme Séverine DUCAMP donne procuration à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO donne procuration à M. Jean-Claude DAULOUEDE, Mme Kelly PERON donne procuration à M. Pierre FROUSTEY, M. Mickael WALLYN donne procuration à Mme Maïté LIBIER, M. Aurelien BELLOCQ donne procuration à M. Jérôme PETITJEAN.

Absents excusés : M. Éric LARROQUETTE, M. Christophe VIGNAUD, Mme Emmanuelle BRESSOUD, Mme Véronique BREVET, M. Lionel CAMBLANNE, Mme Maelle DUBOSC-PAYSAN, M. Olivier PEANNE, Mme Virginie VAN PEVENAGE.

Secrétaire de séance : M. Pascal CANTAU.



OBJET : INFORMATIONS DIVERSES - Informations sur les décisions prises par Monsieur le Président et le bureau communautaire en application de l'article L. 5211-10 du CGCT et de la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions du conseil au bureau et au président

Rapporteur :

A - CULTURE

Décision du président n°20251119DC129 en date du 19 novembre 2025 approuvant le contrat de cession et de la convention de coréalisation du spectacle "l'Ours et la Louve" le 30 novembre 2025 à Vieux-Boucau-lès-Bains.

Décision du président n°20251119DC130 en date du 19 novembre 2025 concernant la convention avec le Théâtre de Gascogne dans le cadre du Mois de la Danse.

Décision du président n°20251126DC133 en date du 26 novembre 2025 approuvant l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec Mille-Plateaux / CCN La Rochelle.

Décision du président n°20251210DC136 en date du 10 décembre 2025 approuvant la convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Astre.

Décision du président n°20251203DC137 en date du 3 décembre 2025 approuvant la convention d'occupation temporaire du domaine public avec Gwendoline Le Ray pour des ateliers de création au PARCC.

Décision du président n°20251203DC138 en date du 3 décembre 2025 approuvant la convention d'occupation temporaire du domaine public avec Michael Barret pour des ateliers de création au PARCC.

Décision du président n°20251204DC140 en date du 4 décembre 2025 concernant l'accueil en résidence de l'Agence de Géographie Affective au Pôle de l'Oralité de Capbreton.

Décision du président n°20260121DC07 en date du 21 janvier 2026 approuvant le contrat de cession et la convention de coréalisation du spectacle "Princesse K" le 25 janvier 2026 à Sainte-Marie-de-Gosse.

B - SPORT

Décision du président n°20251204DC141 en date du 4 décembre 2025 concernant la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association sportive du collège Jean Rostand de Capbreton sur le fondement de la subvention attribuée au titre de sa section surf.

C - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Décision du président n°20251113DC126 en date du 13 novembre 2025 concernant la convention d'objectifs 2023/2025 avec l'Office de Tourisme Intercommunal - avenant n°1.

D - URBANISME

Décision du président n°20251119DC122 en date du 19 novembre 2025 concernant l'autorisation donnée à l'EPFL Landes Foncier pour la signature d'un contrat de location temporaire d'une maison à usage d'habitation de type 3 sise 27 avenue des Acacias à Capbreton avec Soliha Landes.

Décision du président n°20251119DC123 en date du 19 novembre 2025 concernant l'autorisation donnée à l'EPFL Landes Foncier pour la signature d'un contrat de location temporaire d'une maison à usage d'habitation de type studio sise 27 avenue des Acacias à Capbreton avec Soliha Landes.



E - CONTENTIEUX

Décision du président n°20251126DC131 en date du 26 novembre 2025 concernant la défense de la Communauté de communes MACS au tribunal administratif de Pau.

Décision du président n°20251126DC132 en date du 26 novembre 2025 concernant la défense de la Communauté de communes MACS au tribunal administratif de Pau.

Décision du président n°20251217DC142 en date du 17 décembre 2025 concernant la défense de la Communauté de communes MACS au tribunal administratif de Pau.

Décision du président n°20251217DC145 en date du 17 décembre 2025 concernant la requête en référé provision désordres D3 et D5 pour le Pôle Culinaire.

F - PÔLE CULINAIRE

Décision du président n°20251126DC135 en date du 26 novembre 2025 concernant l'allocation compensatrice frais de portage pour la commune de Tosse.

G - NUMÉRIQUE

Décision du président n°20251210DC127 en date du 10 décembre 2025 concernant la modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits reçus du numérique.

Décision du président n°20251205DC134 en date du 5 décembre 2025 concernant la convention de mise à disposition de tableaux numériques interactifs et d'ordinateurs portables aux communes pour équiper les salles des conseils municipaux.

Décision du président n°20251218DC144 en date du 18 décembre 2025 concernant la convention de mise à disposition de tableaux numériques interactifs et d'ordinateurs portables aux communes pour équiper les salles des conseils municipaux.

H - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Décision du président n°20251218DC143 en date du 18 décembre 2025 concernant l'approbation d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'extension de la zone d'activité économique Cramat à Soustons.

Décision du président n°20260107DC01 en date du 7 janvier 2026 concernant la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de distributeurs automatiques sur les sites suivants de MACS : Pôle Sud, Escalé Info et Escalé Éco.

Décision du président n°20260108DC02 en date du 14 janvier 2026 approuvant la convention d'occupation temporaire des locaux de la pépinière d'entreprises l'Aérial par l'entreprise Newave.

Décision du président n°20260108DC03 en date du 14 janvier 2026 approuvant la convention d'occupation temporaire des locaux de la pépinière d'entreprises l'Aérial par l'entreprise 8020s.

Décision du président n°20260108DC04 en date du 14 janvier 2026 approuvant la convention d'occupation temporaire des locaux de la pépinière d'entreprises l'Aérial par l'entreprise Newton.



Décision du président n°20260108DC05 en date du 14 janvier 2026 approuvant la convention d'occupation temporaire des locaux de la pépinière d'entreprises l'Aérial par l'entreprise Serious Web.

Décision du président n°20260108DC06 en date du 14 janvier 2026 approuvant la convention d'occupation temporaire des locaux de la pépinière d'entreprises l'Aérial par l'entreprise Botton Frédéric.

I - FINANCES COMMUNAUTAIRES

Décision du président n°20251218DC146 en date du 18 décembre 2025 concernant le virement de crédits entre chapitres de la section de fonctionnement du budget annexe Aygueblue.

J - MARCHÉS PUBLICS

1 - Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- **Prestations intellectuelles**

Campagne de communication citoyenne 2026

- - Notification : 22/01/2026
 - Titulaire : Ste MAK2COM à Anglet (64600)
 - Montant : 35 500 € HT + 8 000 € HT maximum à bons de commande

Animation des documents d'Objectifs (DOCOB) de quatre sites Natura 2000

Lot n°1 : Zones humides de l'arrière dune du Marensin (n°FR7200718) et zones humides de Moliets, le Prade et Moisans (n°FR7200718)

- - Notification : 14/01/2026
 - Titulaire : Ste LANDES NATURE à Mont-de-Marsan (40005)
 - Montant forfaitaire : 27 560 € HT/an + 6 000 € HT maximum à bons de commande

Lot n°2 : Domaine d'Orx (n°FR7210063) et zones humides associés au Marias d'Orx (n°FR7200719)

- - Déclaré, sans suite pour cause d'infructuosité en raison d'offre irrégulière

Animation des documents d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des zones humides associés au Marais d'Orx (n°FR7200719)

- - Notification : 14/01/2026
 - Titulaire : Ste CPIE SEIGNANX ADOUR à Saint-Martin-de-Seignanx (40390)
 - Montant : 11 700 € HT/an + 6 000 € HT maximum à bons de commande

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur des équipements sportifs d'intérêt communautaire

- - Notification : 12 /12/2025
 - Titulaire : Groupement MOUVENS (mandataire) – NOGA à Plaisir (78)
 - Montant : 25 550 € HT + 6 000 € HT maximum à bons de commande



- **Fournitures**

Fourniture de passerelles flottantes pour le port de Capbreton

- - Notification : 5 décembre 2025
 - Titulaire : NOVA NAUTIC à Port (01)
 - Montant : 44 894 € HT

Fourniture de produits d'entretien, de consommables jetable d'hygiène et de vaisselle jetable pour le Pôle culinaire de la Communauté de communes MACS

Lot n°1 : produits de nettoyage et de désinfection des locaux d'une cuisine centrale

- - Notification : 16/12/2025
 - Titulaire : Ste PYRENET à LABENNE (40530)
 - Montant maximum : 20 000 € HT annuel

Lot n°2 : consommables jetables d'hygiène et de vaisselle jetable

- - Notification : 16/12/2025
 - Titulaire : Ste GROUPE PLG à Saint-Jean-de-Luz (64501)
 - Montant maximum : 17 000 € HT annuel

Acquisition de matériels de cuisine destinés au Pôle culinaire pour la Communauté de communes MACS

Lot n°2 : Achats échelles GN 1/1 et GN 2/1 Inox, à glissières, encastrables, portes cuivres encastrables et 2 pupitres sur mesure

- - Notification : 16/12/2025
 - Titulaire : BIRALUX à Plemet (22210)
 - Montant : 19 200 € HT

Lot n°3 : Achats de bacs Inox de différentes tailles en GN 1/1, couvercles GN 1/1, bacs inox GN 2/1mm Profondeur 200mm, Grilles Inox GN 1/1 et GN 2/1 renforcées, Containers à potage isothermes, mixeur plongeant, cagettes ajourées 400X300 X118mm et bacs pleins 600X400X220

- - Notification : 16/12/2025
 - Titulaire : EVIPRO à Lons (64140)
 - Montant : 9 542 € HT

Lot n°4 : Achats 1 robot de cuisine universel fonction Coupe Légumes, 1 Ouvre boîte pneumatique à couronne, 1 affûteuse à couteaux

- - Notification : 16/12/2025
 - Titulaire : INDUSTRIADE à Schiltigheim (67300)
 - Montant : 32 010.92 € HT

Lot n°5 : Achats socles rouleurs, plateformes et caisse palette plastique sur roulettes

- - Notification : 16/12/2025
 - Titulaire : AQUITAINE ROUES CHARIOTS à Bordeaux (33300)
 - Montant : 6 061.74 € HT



Lot n°6 : Achat 1 transpalette haute levée électrique monocylindre à niveau constant 1000 Kg

- - Notification : 16/12/2025
 - Titulaire : BIRALUX à Plemet (22210)
 - Montant : 1 900 € HT

Lot n°1 : Achat d'un chariot à hauteur variable inox de 210 X 750

- - Déclaré sans suite pour cause d'infirmité en raison d'offres irrégulières

2- Modifications aux contrat – autre contrat –

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour la livraison de fournitures complémentaires article R2122-4 Code de la commande publique

Achat de barquettes de conditionnement de plats cuisinés, filme d'opercule, étiqueteuse et étiquettes pour le pôle culinaire de la Communauté de communes MACS

Lot n°1 : Fourniture de barquettes pour le conditionnement de plats cuisinés, films d'opercule et films à transfert thermique pour étiqueteuse de type Markem

- - Notification : 31/12/2025
 - Titulaire : Ste NUTRIPACK à Flines Les Raches (59148)
 - Montant maximum : 630 000 € HT, reconductions éventuelles comprises

Lot n°2 : Fourniture d'étiqueteuse, étiquettes et films à transfert thermique pour machines de type CAB A4 et SQUIX

- - Notification : 31/12/2025
 - Titulaire : Ste APMP à Flins (91310)
 - Montant maximum : 27 000 € HT, reconductions éventuelles comprises

3- Convention centrale d'achat

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021, 28 mars 2024 et 24 juin 2025 , portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 4 décembre 2025 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau et au président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE DE :



- prendre acte de la communication des décisions prises par le bureau communautaire et Monsieur le Président,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 4 février 2026

Le président,

Pierre Froustey

